

## **Municipalité La Rédemption.**

Lundi le(8)juillet 2019 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de la Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, mairesse, madame la conseillère Myriam Morissette; messieurs les conseillers Steeve Soucy, André Fournier, Raynald Bérubé et Simon Chassé.

Était absente la conseillère Manon Landry

Monsieur Gilles Provencher, directeur général, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. Accueil**

La séance est ouverte à 20h00, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents, et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution # 19-135**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Lecture et adoption des procès-verbaux l'assemblée extraordinaire du 26 juin 2019 .**

#### **Résolution # 19-136**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 26 juin 2019 le directeur général demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Simon Chassé, appuyé par André Fournier il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux sans modification.

### **4. Groupe Michel Leclerc inc. décompte # 9 15 655.56 \$**

#### **Résolution # 19-137**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte # 9 à Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 15 655.56\$ conditionnellement à la réception des quittances en lien avec le décompte précédent pour le projet de mise aux normes de l'eau potable.

### **5. MRC, facture 35707 Quotte Part, 17322.20 \$**

#### **Résolution # 19-138**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité de payer la facture # 35707, au montant de 17 322.20\$ à la MRC pour la partie de quotte part requis.

6. **Plume inc ( avocat),facture # 0652 9,433.75\$**  
**Résolution # 19-139**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité de payer la facture #0652, au montant de 9 433.75\$ à Plume pour le dossier de la convention collective.

7. **Tetra Tech, facture #60613217 8,958.93\$**  
**Résolution #19-140**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité de payer la facture #60613217, au montant de 8 958.93\$ à Tetra Tech pour la supervision des travaux de l'usine eau potable.

8. **MRC, facture # 35998, Servitech mise à jour, 4 695.91\$**  
**Résolution # 19-141**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité de payer la facture #35998, au montant de 4 695.91\$ à la MRC pour la mise à jour.

9. **Acceptation des comptes**  
**Résolution# 19-142**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de juin 2019, au montant de 27,691.51\$.

10. **Représentant autorisé- inscription à clicSÉQR**  
**Résolution # 19-143**

Représentant autorisé-inscription à clicSÉQR

ATTENDU QUE par sa résolution numéro **#19-143**, le conseil municipal a procédé À la nomination d'un représentant auprès de clicSÉQR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Soucy et appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers que M. GILLES PROVENCHER directeur général(ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de La Rédemption, les documents requis pour l'inscription à la clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du revenu soit autorisé à communiquer au représentant, soit Monsieur Gilles Provencher, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

11. **Projet de revitalisation des municipalités du haut pays de la Mitis**  
**Résolution # 19-144**

**DEMANDE À LA MRC DE LA MITIS D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES AUPRÈS DES MINISTÈRES CONCERNÉS POUR PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE REVITALISATION DES MUNICIPALITÉS DU HAUT PAYS DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Rédemption était et demeure aux prises avec des difficultés économiques très sévères, avec un indice de vitalité économique (2016) de (-12,55), positionnant la municipalité au rang (1097) à l'échelle du Québec comparativement à celle-là plus pauvre (rang 1164);

**CONSIDÉRANT QUE** l'on retrouve à l'intérieur des limites de la municipalité de La Rédemption une superficie de lots publics d'environ 2 676 hectares dont les droits forestiers sont accordés aux industriels malgré les revendications historiques (depuis des décennies) de la Municipalité de bénéficier des retombées de cette ressource;

**CONSIDÉRANT QU'**en 1986, le MRN cédait les droits forestiers de ce territoire public intramunicipal à des compagnies forestières et que cette forêt ne génère, depuis ce temps, aucune retombée dans la municipalité que ce soit au niveau de la récolte ou de la transformation des bois en usine et ce, malgré la présence de Scierie SerDam localisée à La Rédemption;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation a créé et crée toujours énormément de frustration au sein de notre communauté et que suite aux démarches infructueuses entreprises par la municipalité et son comité de développement pour se réapproprier ce territoire, les citoyens de La Rédemption ont décidé, lors d'une assemblée publique tenue en 1993, de prendre des moyens concrets pour se faire entendre ce qui a amené le blocage du chemin donnant accès aux terres publiques intramunicipales;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une consultation de toute la population de La Rédemption en 2009 mené par le comité de développement, il a été établi par les citoyens que de multiples attraits étaient présents sur le territoire de la municipalité et qu'ils présentaient un grand potentiel récréotouristique;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a confié un mandat à la firme Mallette GID afin d'effectuer une étude afin de préciser les différents potentiels présents sur le territoire, dont la montagne Saint-Pierre (Ski hors-piste et de randonnée), la présence d'éoliennes (Thématique du vent), les attraits naturels panoramiques (Interprétation, photographie et l'ornithologie) et la grotte Le Spéos de La Fée (Spéléologie);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Rédemption a engagé, suite au dépôt du rapport par la firme Mallette, un chargé de projet pour produire un plan d'affaires et initier la mise en valeur des attraits ciblés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Rédemption a débuté en 2014, avec le support financier des programmes existants, dont le *Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu Forestier-Volet II*, l'aménagement d'une première section de la Montagne Saint-Pierre pour la pratique du ski hors-piste, l'aménagement d'un réseau de sentiers donnant accès aux attraits du territoire, dont la grotte pour la pratique de la spéléologie;

**CONSIDÉRANT** les efforts financiers importants consentis par la municipalité pour mettre en valeur les attraits de son territoire, il apparaît que ceux-ci ont permis de positionner la municipalité comme

étant une destination de plus en plus prisée par les passionnés de ski hors-piste, de randonnée et de spéléologie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite protéger les investissements consentis à la mise en valeur des attraits de son territoire et que des efforts financiers considérables sont encore requis afin de développer de nouveaux attraits;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté de la municipalité de La Rédemption est de poursuivre son implication active dans le développement des attraits de son territoire et qu'elle entend que sa population sera préalablement consultée pour tous les projets ciblés sur son territoire et de protéger les droits de chasse pour tous les citoyens;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu de mandater la MRC de La Mitis afin qu'elle:

Interpelle les ministères concernés afin d'initier pour le compte des municipalités du Haut Pays de La Mitis un projet de revitalisation ayant pour objectif de stimuler le développement et augmenter les retombées économiques par l'apport de nouveaux investissements;

Revendique auprès de ces mêmes ministères le retrait des droits forestiers accordés par le gouvernement aux industriels sur les territoires publics intramunicipaux de La Rédemption (2676 ha) et de Les Hauteurs (359 ha);

Revendique l'ajout de ces mêmes territoires à celui faisant l'objet de l'actuelle convention de gestion territoriale (CGT) convenue entre les ministères concernés et la MRC de La Mitis et que celle-ci en assume la gestion foncière et forestière selon les termes de cette entente.

12. **Mise aux normes des installations d'eau potable.  
Préparation du manuel d'exploitation de l'usine de  
traitement d'eau potable au montant de 15 790\$.  
Résolution # 19-145**

En regard avec la résolution 19-120, il est proposé par Simon Chassé, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité que La municipalité de la Rédemption s'engage à payer la Cie Tetra Tech pour produire le manuel d'exploitation, le coût sera de 15 790\$ (excluant les taxes), incluant les dépenses, pour deux copies sous format cartables et d'une copie électronique.

13. **Entente avec Rejean Lévesque À modifier  
Résolution # 19-146**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité que La municipalité de la Rédemption annule l'entente passer le 4 juin 2015 entre la municipalité et M. Réjean Lévesque qui autorisait les véhicules à ce stationner sur son terrain du rang 4 lot 2 pour faire des activités hivernal dans la montagne St-Pierre de la Rédemption.

**14. DMR fourniture de papier pour le Chatouilleux et 2 bacs brun**  
**Résolution # 19-147**

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité que La municipalité de la Rédemption fournira 2 bacs brun à DMR. La municipalité fournira le papier blanc pour l'impression du petit journal local le Chatouilleux et cela jusqu'à épuisement de l'inventaire du papier 8 1/2 x 11 de la municipalité.

**15. Protection du patrimoine collectif de la montagne Saint- Pierre**  
**MRC de La Mitis**  
**Résolution # 19-148**

**Considérant que** la municipalité de La Rédemption se situe sur le territoire de la MRC de La Mitis dans le Bas-Saint-Laurent;

**Considérant que** la municipalité de La Rédemption se positionne parmi les municipalités les plus dévitalisées au Québec se classant à la position 1097 comparativement à la plus pauvre qui occupe le rang 1164;

**Considérant que** les municipalités voisines de La Rédemption, à savoir Saint-Charles-Garnier, Les Hauteurs et Sainte-Jeanne-D'Arc présente une dévitalisation comparable sinon pire que celle de La Rédemption;

**Considérant qu'il** existe au sein de notre communauté une volonté ferme de prendre en main notre développement et notre devenir;

**Considérant que** des efforts financiers importants ont été consentis au cours des dernières années par la municipalité avec le support de partenaires financiers afin de mettre en valeur les multiples attraits de notre territoire dont la montagne Saint-Pierre qui sont de tenure publique intramunicipale et extramunicipale et dont les droits forestiers ont été consentis aux industriels malgré les revendications historiques du milieu mitissiens;

**Considérant que** les actions posées à ce jour par la municipalité ont permis de faire reconnaître la montagne Saint-Pierre comme un site à haut potentiel pour la pratique du ski hors-piste, le quad, la motoneige, la randonnée pédestre à des fins d'interprétation étant donné la présence d'éoliennes, d'une faune et d'une flore très diversifiée et d'une beauté naturelle des plus attractives incluant la présence de grottes permettant la pratique de la spéléologie;

**Considérant que** les investissements consentis par la municipalité à ce jour ont généré des retombées essentielles dans notre municipalité permettant d'assurer la viabilité du restaurant et du poste d'essence et du dépanneur;

**Considérant qu'il** est dans l'intention de la municipalité de La Rédemption de poursuivre ses efforts afin de valoriser davantage cette montagne en développant de nouveaux secteurs pour la pratique du ski hors-piste ainsi qu'en implantant certaines infrastructures dont des gîtes afin de répondre aux besoins des adeptes de plein air visant ainsi à favoriser la rétention de cette clientèle sur son territoire;

**Considérant que** lors des dernières séances de notre Conseil municipal, de plus en plus de citoyens interpellent la municipalité sur

l'ampleur des coupes effectuées au cours des dernières années par les industriels compromettant les développements futurs de la montagne Saint-Pierre;

**Considérant** le document transmis à la municipalité de La Rédemption par l'ingénieur forestier de La MRC de La Mitis, ce dernier siégeant sur la Table GIRT de notre secteur, fait état des coupes proposées par le MFFP au cours des cinq prochaines années;

**Considérant que** les coupes proposées par le MFFP visent à récolter tous les massifs résineux de la montagne dans un cadre préventif contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette alors que selon les informations obtenues, le bois ne serait pas en perdition pour l'instant;

**Considérant** que notre municipalité a investi récemment dans la construction de sa nouvelle usine d'eau potable, les membres du conseil et la population en général s'interrogent sur les répercussions à court et long terme sur une coupe à bois près de notre réservoir en eau potable et des ruisseaux qui l'alimente.

Il est proposé par. Steve Soucy appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de demander au Ministre du ministère des Forêts, de La Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, d'appliquer le **PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** dans le secteur de la Montagne Saint-Pierre, en suspendant pour un temps les coupes totales proposée et planifiées pour la saison 2019 et pour les années suivantes, le temps que le MFFP convienne avec les autres intervenants et la municipalité de La Rédemption des travaux raisonnables à effectuer sur ce territoire ainsi que des modalités particulières à établir, s'il y a lieu, afin de préserver les attraits de ce territoire tout en minimisant les pertes de bois.

**16. Adjudication de contrat - décohésionnement et mise en forme de la route Melucq - TECQ**  
**Résolution # 19-149**

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre du projet en titre, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour le décohésionnement et mise en forme de la route Melucq à Les Pavages Laurentiens, Division de Sintra Inc, pour un montant de 32 491.94 \$ taxes incluses.

Afin d'éviter de faire un règlement d'emprunt temporaire, que ce montant sera payé à même le compte feu jusqu'à réception de la TECQ en décembre 2019, moment où nous rembourserons le compte.

**17. Période de questions**

**18. Prochaine séance**

**Lundi le 5 août 2019 à 20h00**

**19. Levée de la séance  
Résolution 19-150**

Après la période de questions, il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 9:05 PM.

---

**Sonia Bérubé**  
**Mairesse**

---

**Gilles Provencher**  
**Directeur général et**  
**secrétaire- trésorier**